



Compte-rendu Se-Unsa du groupe de travail académique « simplifications des tâches de directeurs d'école » du mercredi 5 novembre 2015

Étaient présents : pour l'administration :

M. Pestel (IA 82) pilote du 1^{er} degré dans l'académie accompagné de 8 personnes :

(M. Faisy, secrétaire adjoint du Rectorat, M. Rodriguez (32), IEN adj 31, 1 administratif, Mme Mery (IEN adjointe à l'IA 31), Mme Rufas, M. Cadebance (DSI), M. Vigneau, doyen des IEN (coordonnateur des IEN 1^{er} d)

Pour les syndicats : 2 snuipp (31 et 12), 1 FO (31), 1 SGEN (65 ?) 2 SE UNSA

(Florian Gimel directeur 31 et Monique Gonzalès directrice 09 et secrétaire école académique 1er degré)

L'IA 82 rappelle le cadre de ce groupe de travail, dans la démarche des protocoles à établir, d'abord par les départements, puis par le rectorat, puis au niveau ministériel

Il y a eu une réunion nationale à Paris en octobre 2015 pour organiser l'articulation entre les départements et les rectorats.

Une volonté forte de la rectrice d'affirmer la visibilité et la stratégie de la politique de l'académie de Toulouse : elle a créé à cet effet un collège des IEN avec un doyen qui coordonne – le doyen – c'est l'IEN désigné par ses pairs pour être l'interface entre la rectrice et les IEN : ce groupe est en construction

Des GT se sont tenus dans tous les départements : l'IA 82 en a fait une synthèse

Le SE UNSA fait remarquer que seuls les IA du 31 et du 12 ont communiqué aux membres du GT leur compte-rendu officiel. Le SE UNSA demande que les autres IA en fassent de même. L'IA 82 s'en assurera

L'IA 82 fait remarquer le climat serein de travail dans les GT départementaux

Il liste les points de la synthèse des 8 départements :

- Problèmes des courriels
- Film annuel des tâches des directeurs
- Référents règlementaires juridiques
- Outils informatiques : base élève, affelnet
- Les enquêtes
- La communication, les informations (newsletter, ...)
- Lien avec les collectivités
- Conseils pratiques (accidents, ...)
- Formation, responsabilités, sécurité...



Le SE UNSA lui signale les éléments oubliés (d'après les CR du SE UNSA des départements) :

- L'application des décharges pour les écoles de 1 à 3 classes : demande de programmation
- Transmission des organigrammes du Rectorat, des DSDEN systématiquement à chaque rentrée (pièces jointes ou lien d'accès)
- Application du BO en ce qui concerne la formation des directeurs d'écoles : les 5 semaines doivent être respectées
- Les réunions institutionnelles des directeurs doivent être sur le temps de travail (animations pédagogiques ciblées, formation continue, ...)
- Les réunions institutionnelles doivent donner lieu à des compte-rendu élaborés par l'administration envoyés à tous les directeurs
- L'aide administrative aux directeurs d'école
- Droit du travail (CUI), réglementation CHSCT
- La communication : les documents doivent être transmis en format word ou openoffice
- Les directeurs doivent être informés de toute affectation des personnels dans leur école (EVS, AESH, intervenants)
- Le guide pratique sur Eduscol doit être mis à jour régulièrement.



Puis l'IA 82 propose de recenser ce qui doit être de l'impulsion académique vers les départements et ce qui relève du national : **Il va rédiger le projet de protocole qu'il nous transmettra pour avis et correction.**

Un prochain groupe de travail aura lieu (avant Noël : demande du SE UNSA) plus vraisemblablement en janvier.

Ce protocole devra être validé en CTA en janvier, puis transmis au Ministère.

Niveau national :

- Le film annuel des tâches de directeurs (en ligne sur Eduscol)
- Le guide directeur (en ligne sur Eduscol)

Un mail avec le lien vers ces ressources a été envoyé à toutes les écoles mercredi 5 novembre 2015 après-midi

- Base Elève, Affelnet : les demandes de simplification d'utilisation seront transmises au ministère

Impulsions académiques :

- Site ressource académique
 - Site des circonscriptions : accès doit être protégé, à la seule utilisation des enseignants
 - Charte académique sur la transmission des mails (objet, nom du service expéditeur, intitulé de la pièce jointe, Cci)
 - Information aux directeurs avant leur arrivée des EVS, AESH, ...(nom, prénom, quotité de service...)
 - Compte-rendu systématique des réunions de directeurs transmises aux directeurs
 - Référents règlementaires juridiques dans chaque département (l'IEN, Le SG ?) : le rectorat doit permettre aux départements de répondre
 - Inciter une formation continue des directeurs ; associer si possible les chargés d'école à la formation initiale
- L'IA 82 nous transmet une liste de tâches listées par un IEN et nous demande de la compléter, la corriger pour avoir une vision d'ensemble de l'essentiel des tâches de directeurs et leur volume.